



Le 13 décembre 2021

## **Fait inédit : La Direction lit une déclaration officielle** **et menace la CGT lors du CSE du 8 décembre 2021**

En préambule du CSE du 8 décembre, la Direction a lu une déclaration dans laquelle elle accuse la CGT de sous-entendre que l'entreprise est responsable du décès de notre collègue de la fibre et nous menace de représailles juridiques. De mémoire, la Direction n'avait jamais procédé ainsi envers aucune Organisation Syndicale Représentative de l'Entreprise !

### **Voici ce que le Directeur des Ressources Humaines a déclaré :**

« Lors du CSE du 17 Novembre dernier, le syndicat CGT a lu une déclaration laissant sous-entendre qu'il pouvait y avoir une relation entre le décès de Monsieur W█████ P█████ et ses conditions de travail au sein de TDF. Nous estimons qu'il est particulièrement indécent de diffuser de telles insinuations dès lors qu'aucun lien avéré entre la disparition tragique de notre collègue et TDF n'existe. La Direction tient à souligner qu'elle est particulièrement attachée à respecter les prérogatives des instances et à toujours travailler avec les élus de manière constructive. Pour permettre aux représentants du personnel d'exercer leur rôle dans un climat social calme, serein et propice à un dialogue équilibré, **la Direction se réserve la possibilité d'engager les procédures nécessaires si de telles dérives devaient être à nouveau constatées.** Pour l'heure nous tenons à saluer l'engagement et la responsabilité collective de l'ensemble des élus qui a permis à la CSSCT de travailler et d'avancer avec dignité. Nous tenons sincèrement à les remercier. »

### **Ce à quoi nous avons répondu en séance :**

« La déclaration préalable de la direction porte en elle la menace d'une action juridique à l'encontre de notre syndicat. Il est clair désormais que quiconque voudra comprendre les raisons du passage à l'acte de M. P█████ risque de traverser une période de tempête juridique et professionnelle. La CGT prend acte que la direction lui interdit de vouloir comprendre ou d'émettre le moindre doute à propos des raisons du geste de M. P█████. A la veille de la rencontre entre une délégation de la CSSCT et les salariés de Val de Loire Fibre ayant pour objet de comprendre les raisons du mal-être exprimé par une partie des salariés et de trouver des solutions pour y remédier, le message est on ne peut plus clair. »

### **La déclaration du Directeur des Ressources Humaines est un signal fort, négatif et menaçant.**

La direction se sentirait-elle mal à l'aise, au point de menacer celles et ceux qui voudraient comprendre les raisons qui ont mené notre collègue à mettre fin à ses jours, un lundi matin, jour de reprise du travail, de retour d'une semaine de congés ?

Notre Direction, toujours prompte à vanter la qualité du dialogue social, ne manque pas de menacer les Représentants du Personnel, quand ils défendent l'intérêt des salarié(e)s ou de leur famille.

La CGT ne se laissera pas intimider. Elle ne peut que s'interroger sur les raisons d'une telle réaction à son encontre, aussi virulente et inédite !

## **Rétrospective des événements :**

**Lundi 8 novembre 21**, décès de notre collègue.

**Lundi 8 novembre 21**, par un courriel du secrétaire de la CSSCT qui précise que M. P. et une partie de ses collègues ont demandé à rencontrer le syndicat CFDT pour lui faire part du management brutal qu'ils subissent, il est demandé que soit convoqué un CSSCT extraordinaire dans les plus brefs délais.

**Mercredi 17 novembre 21**, lors du CSE, la CGT a déclaré :

*« C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le décès, lundi 8 novembre 2021, de notre collègue W■■■■ P■■■■, du service Val de Loire Fibre. W■■■■ avait 48 ans, une femme, une fille, il les a quittées beaucoup trop tôt. L'ensemble de la CGT de TDF présente ses sincères condoléances à sa famille, ses proches et ses collègues. Dès 2019, des retards de déploiement avaient été reprochés à TDF sur ce marché et la pression s'est accrue sur ce service. Lors de précédents CSE, il a été signalé à plusieurs reprises un management trop "musclé" en lien avec cette pression et les tensions qui en découlent. À ces retards s'est ajoutée la crise sanitaire, impliquant de nouvelles difficultés et son lot de nouvelles tensions. Pour autant, les objectifs sont restés identiques. Alors une question se pose : cette pression, ces tensions, ces méthodes de management sont-elles responsables du geste de désespoir de W■■■■ P■■■■ ? Il appartient maintenant à la direction, en collaboration avec les instances adéquates, de faire toute la lumière sur les circonstances de cette tragédie. La CGT fait sienne la demande du secrétaire de la CSSCT de tenir une séance extraordinaire et la réclame avant la fin du mois de novembre 2021. S'il s'avérait que les conditions de travail de W■■■■ ont pesé sur son passage à l'acte, il faudra que la direction prenne toutes les mesures nécessaires pour que cela ne se reproduise pas. La santé des salarié.e.s est primordiale, à la fibre comme dans tout le groupe TDF ».*

**A la suite d'échanges entre la CGT et la direction lors du CSE de novembre, Olivier HUART prend acte « qu'il n'y a pas d'accusation à ce stade ».**

**Alors pourquoi cette menace en décembre ?**

**Jeudi 2 décembre 21**, la CSSCT réunie en séance extraordinaire, décide de constituer une délégation, afin de rencontrer les salariés de Val De Loire Fibre et, ainsi, recueillir leur avis sur le plan d'actions élaboré par la Direction, en vue d'améliorer leurs conditions de travail. La rencontre est programmée, avec l'accord de la direction, pour le lundi 13 décembre 21. Le compte rendu sera disponible sous peu.

**L'étude du plan d'actions élaboré par la Direction sera à l'ordre du jour de la CSSCT ordinaire du 15 décembre 21.**

**Malgré les menaces, la CGT ne s'interdira pas de se poser des questions, SURTOUT lorsqu'il s'agit de la santé des salarié(e)s de l'entreprise.**